



Contre-indications au massage :

Malgré tous les bienfaits qu'apportent les massages, il existe certaines contre-indications.
!! Ces contre-indications concernent tous les Massages Bien-Etre, mais ne concernent pas les soins et harmonisations énergétiques !!

Massages non recommandés dans les cas suivants :

- Inflammations de la peau (dermatoses, infections cutanées, brûlure, plaies ou cicatrices récentes, plaies ouvertes, coupure)
- Inflammations des articulations (entorses, déchirures musculaires ou ligamentaires, fractures tisseuses)
- Maladies relatives aux os et squelette (ostéoporose,...)
- Intervention chirurgicale récente (moins de trois mois)
- Maladie infectieuse (bactérienne ou virale, forte fièvre)
- Hémophilie (sauf si une autorisation du médecin précise que vous possédez suffisamment de plaquettes pour recevoir un massage)

Avis médical demandé :

- Problèmes cardiaques (artériosclérose, hypertension, insuffisance cardiaque, pace maker,...)
- Troubles circulatoires (phlébite, varice, lymphangite, thrombose...)
- Tout type de cancer
- Diabète
- Dépression

Tout doute concernant un état pathologique impose de demander l'avis favorable à son médecin.

Clientèle féminine :

- Merci de m'indiquer si vous êtes en période de lune (menstruations), si vous portez un stérilet, ou si vous êtes enceinte.
- Grossesse : Premier trimestre : pas de massage - Après 3 mois : massage léger seulement

Allergies :

- Merci de m'indiquer tout type d'allergie de peau, particulièrement une allergie à certaines huiles essentielles ou à des noix, noisettes, arachides.. (en lien avec l'huile végétale utilisée lors du massage).

